



Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 de la « Vallée du Canut »

Compte-rendu de la réunion n°4 du 11 avril 2013

M. Henri Rault, Président du COPIL et conseiller général délégué à la gestion et la promotion des espaces naturels sensibles, a présidé, le 11 avril 2013, la réunion du comité de pilotage Natura 2000 « Vallée du Canut » organisée à La Chapelle-Bouëxic.

Étaient présents :

Collectivités territoriales et groupements concernés

- Henri RAULT, Conseiller général délégué à la gestion et la promotion des espaces naturels sensibles
- Roger MORAZIN, Maire de La Chapelle-Bouëxic
- Michel LERAY, Conseiller municipal de La Chapelle-Bouëxic
- Marcel MANDON, Conseiller municipal de La Chapelle-Bouëxic
- Jean-Paul RIU, Maire de Baulon
- Gilbert HIGNET représentant le Maire de Bovel, Adjoint de la commune
- Jean-Pierre GOUGEON, représentant le Maire de Goven
- Jean-Pierre LETOURNEL, Maire de Guignen
- Emile BESNEUX, représentant le Maire de Lassy, 4e Adjoint en charge de l'environnement
- Jérémie LACOUR, Syndicat mixte de production d'eau potable du bassin rennais
- Jean-François LEBAS, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, service Espaces Naturels
- Gwendoline LE CUNFF, Conseil général d'Ille-et-Vilaine, service Espaces Naturels, Chargée de mission N2000

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

- Jean AUBIN, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35
- Florian GUERINEAU, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 35
- Philippe BAUDRON, Fédération départementale des chasseurs d'Ille-et-Vilaine
- Frédéric NOEL, Association GREZIA et Association Bretagne Vivante
- Pierre BROSSIER, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Pierre LEMOINE, Comité départemental de randonnée pédestre d'Ille-et-Vilaine (CDRP 35)
- Henri DUMENIL, Association « Libre Canut »
- Monique VIGNE, Association « Le Pont de Pierres »
- Thomas LE CAMPION, Groupe Mammalogique Breton

Représentants de l'État

- Jean-Jacques NARAYANINSAMY, Sous-préfet de Redon
- Murielle-Anne LEFORT, Chargée de mission « biodiversité », DREAL Bretagne
- Jean-Philippe HUERTAS, DDTM 35
- Terokasy RADIO, DDTM 35

Étaient excusés :

- M. le Président de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine
- M. le Président du Conservatoire Botanique National de Brest

Ordre du jour

1. Avancement de la rédaction du DOCOB (Document d'Objectifs) ;
2. Présentation des résultats de l'étude « cours d'eau » menée par la FDAAPPMA 35 ;
3. Présentation des études en cours et du travail à venir
4. Détermination du calendrier des prochains COPIL et groupes de travail.

Déroulement de la réunion

Mot d'accueil et ouverture de la réunion par H. RAULT, Président du COPIL du site Natura 2000 de la vallée du Canut.

H. RAULT donne la parole à R. MORAZIN, Maire de La Chapelle-Bouëxic, qui reçoit aujourd'hui le Comité de Pilotage. R. MORAZIN accueille l'ensemble des membres du COPIL dans sa commune. Il insiste sur le fait que Natura 2000 est un plus pour sa commune et qu'il entend en profiter. La mairie a déjà entamé un projet de découverte et de valorisation du site sur la commune par le biais d'un stagiaire et souhaite en faire quelque chose d'intéressant. R. MORAZIN s'excuse ensuite de ne pas pouvoir assister à la réunion et redonne la parole à H. RAULT.

H. RAULT remercie R. MORAZIN de l'intérêt porté au site et au projet Natura 2000. Il remercie les personnes présentes et fait part de la liste des personnes excusées à cette réunion. Avant de présenter l'ordre du jour de la réunion, H. RAULT s'excuse auprès des membres du COPIL du décalage de cette réunion, initialement prévue le 12 mars 2013, n'ayant pu avoir lieu pour raisons climatiques.

H. RAULT demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du dernier COPIL (en date du 04 octobre 2012). Aucune remarque n'étant formulée, H. RAULT propose de valider en l'état le compte rendu.

Le COPIL valide à l'unanimité le compte rendu du COPIL n°3 du 4 octobre 2012

H. RAULT présente le déroulement de la réunion, les points prévus à l'ordre du jour et un tour de table est réalisé.

Les diaporamas projetés en séance étant joints à ce compte rendu, seuls les remarques et échanges avec la salle sont retranscrits ci-après.

Informations générales et avancement de la rédaction du document d'objectifs

Avant d'aborder la partie « avancement du travail », H. RAULT donne la parole à G. LE CUNFF qui présente, via le diaporama ci-joint, quelques informations générales (nouvel arrêté de la ZPS et mise en place des groupes de travail).

G. LE CUNFF présente ensuite l'avancement de la rédaction du DOCOB, via le diaporama ci-joint.

Diagnostic écologique et enjeux de conservation :

Après la présentation du diagnostic écologique, de la méthode de définition des enjeux de conservation et de la présentation de ces derniers, H. RAULT demande si les membres du COPIL ont des questions.

M.-A. LEFORT demande quel enjeu a été défini pour la fauvette pitchou. G. LE CUNFF lui répond qu'il s'agit d'un enjeu « fort ».

ERRATUM : Suite à une intervention de F. NOEL, la photo présentée dans le diaporama comme étant le pique-prune a été remplacée, puisqu'il s'agissait en réalité du lucane cerf-volant. Un croquis du pique-prune la remplace.

H. RAULT propose de valider l'avancement du travail, la méthode de définition des enjeux et les enjeux en eux-mêmes.

Le COPIL valide à l'unanimité l'avancement du travail, la méthode et les enjeux de conservation.

Diagnostic socio-économique et enjeux socio-économiques :

Suite à la présentation du diagnostic socio-économique par G. LE CUNFF, H. RAULT demande s'il y a des questions.

Aucune remarque n'étant formulée, H. RAULT propose de valider le diagnostic socio-économique, la méthode de

définition des enjeux et les enjeux en eux-mêmes.

P. BROSSIER intervient alors en disant qu'il ne peut valider en l'état les fiches activités proposées dans le document transmis précédemment par mail aux membres du COPIL. En effet, certaines d'entre elles comportent des anomalies, qu'il est important de corriger. G. LE CUNFF précise qu'elles ne sont effectivement pas complètes et qu'elles restent encore à être modifiées. M.-A. LEFORT précise qu'il s'agit d'une étape intermédiaire de validation qui n'est pas obligatoire. Seule la validation finale sera à retenir et que d'ici là, l'ensemble des parties du DOCOB peuvent être modifiées à tout moment. Il s'agit d'une validation « interne » au COPIL qui permet à la chargée de mission d'avancer dans son travail. Elle propose donc que les éléments relevés par le représentant du C.R.P.F. soient étudiés par la chargée de mission et invite à valider l'avancement du travail.

Le COPIL valide à l'unanimité l'avancement du travail concernant le diagnostic socio-économique, la méthode de définition et les enjeux socio-économiques.

Présentation des résultats de l'étude « cours d'eau »

La parole est donnée à F. GUERINEAU, de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Ille-et-Vilaine qui présente les résultats de l'étude engagée fin 2012 sur le diagnostic de la fonctionnalité du réseau hydrographique de la vallée du Canut.

L'étude a été menée sur les six compartiments des cours d'eau : débit, ligne d'eau, continuité longitudinale, annexes et lit majeur, lit et enfin berges et ripisylves. De plus, des compléments d'informations ont été apportés sur la loutre et l'agrion de Mercure.

Lit mineur :

Plus de 60% du linéaire est en bon état voire en très bon état. Les principaux problèmes recensés concernent des travaux de rectification et de curage.

Berges :

Il s'agit du compartiment le plus touché parmi les six présentés. Cela s'explique car c'est également le compartiment le plus long à se restaurer.

Lit majeur :

Globalement, ce compartiment est en bon état. L'occupation du sol étant bonne voire très bonne.

Continuité :

Au sein du secteur d'étude, ce critère est bon. A noter toutefois l'importance du terme « au sein du secteur d'étude ». En effet, le périmètre ne prend pas en compte les étangs en amont du site (retenue Chèze-Canut, Etangs de la Musse), sans cela, l'impact aurait été important. Il n'y a pas de problème majeur sur le Canut. Deux problèmes de continuité ont été recensés sur le site : ruisseau des vallées de Launay (succession de chutes d'eau naturelles), ruisseau des Grées Thébault (plan d'eau sur cours d'eau non répertorié sur l'IGN).

Ligne d'eau :

Globalement, ce compartiment est en bon état, à l'exception d'un secteur sur lequel une succession de seuils posant de réels problèmes est observée (plus de 20 seuils). Cela implique des problèmes de fonctionnalité de la rivière (eau stagnante qui se réchauffe, colmatage, relargage de sédiments avec un impact sur la qualité de l'eau, problème d'habitat pour les poissons, etc.).

H. RAULT s'interroge sur l'origine de ces seuils. J.-F. LEBAS rappelle l'hypothèse émise au cours du précédent Copil, selon laquelle ces seuils étaient mis en place pour l'abreuvement du bétail. F. GUERINEAU répond à cela que ces seuils ne sont pas associés à des zones où l'on peut trouver du bétail.

Débits :

Aucun gros problème n'a été recensé sur ce compartiment. Ce constat est toutefois à pondérer par la présence d'étangs en amont de la zone d'étude qui peuvent induire de grosses perturbations sur cette notion de débit (chasse et relargage d'eau en période de crue, rétention d'eau en période d'étiage, induisant des à-coups hydrauliques, zone d'évaporation importante).

J.-F. LEBAS intervient en demandant s'il existe un règlement d'eau sur ces étangs et s'il est respecté. F. GUERINEAU précise qu'il n'est pas compétent pour répondre à cette question. J.-P. HUERTAS (DDTM) va se renseigner sur la question.

Etat global :

Un cours d'eau est considéré en bon état écologique dès lors qu'il atteint entre 75 et 80% de bon ou très bon état sur les différents compartiments étudiés. En ce qui concerne le Canut, l'objectif de bon état écologique est atteint sur les compartiments « lit majeur », « ligne d'eau » et « débit ». Il est quasiment atteint sur les compartiments « continuité » et « lit mineur ». Seul le compartiment « berges » reste assez loin du bon état écologique mais globalement, le site est en bon état écologique.

Faune :

Cinq stations favorables à l'agrion de Mercure ont été observées, trois secteurs ont été ciblés avec un intérêt « loutre » et une seule zone favorable à la reproduction de la truite a été recensée sur les 15 kilomètres de la zone d'étude.

Les fonctions des cours d'eau sur le site :

Trois fonctions ont été identifiées sur le site :

1. Fonction piscicole : zones favorable pour les poissons et présentant le plus d'intérêt pour les espèces piscicoles
2. Fonction « batraciens » : les cours d'eau assurant cette fonction ont été identifiés selon la nature des cours d'eau, par exemple, lorsqu'il y a des soucis de continuité (seuils naturels ou non) ou des habitats intéressants. Il est, selon F. GUERINEAU, plus intéressant d'associer une fonction batracien à ces cours d'eau plutôt que de vouloir absolument y voir une fonction piscicole qui n'a pas forcément lieu d'être (ex : ruisseau des vallées de Launay).
3. Fonction hydrologique : zones qui jouent un rôle important dans la notion de débit.

J.-F. LEBAS intervient en demandant de développer la fonction hydrologique. F. GUERINEAU complète son propos en disant qu'il s'agit de tout ce qui va servir à recharger les nappes adjacentes aux cours d'eau. Ce sont en général les zones de tête de bassin versant (zone amont, zone de source) qui servent de « château d'eau » aux cours d'eau de par leur rôle d'éponge. Il précise que si un secteur est identifié avec telle ou telle fonction, cela ne signifie pas qu'il n'assurera pas une des autres fonctions. Il s'agit d'un outil lui permettant de « flécher » telle ou telle action sur la zone en question.

L'identification de ces fonctions est importante car elle permet d'identifier des programmes d'actions en termes de gestion, en lien avec le potentiel écologique de chaque zone.

Les actions de gestion :

- Gestion des embâcles : Il ne s'agit pas d'enlever tous les embâcles présents sur les cours d'eau. Certains peuvent avoir des actions bénéfiques. Il est parfois nécessaire de tout enlever, parfois, aucune action n'est nécessaire et enfin, il faut parfois faire de la gestion sur les embâcles, n'en enlever qu'une partie par exemple.

H. RAULT intervient en disant que le sujet n'est pas simple entre ce qui est toléré, tolérable, favorable, défavorable. Il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance du cours d'eau. F. GUERINEAU répond en disant que la distinction a été faite dans l'étude entre embâcles à enlever, à surveiller, etc.

- Gestion des ripisylves : Globalement, il n'y a pas de problèmes, à l'exception de deux secteurs éventuels d'intervention.

- Gestion des seuils et enrochement : Le but est d'éparpiller les blocs de manière aléatoire dans le cours d'eau pour recréer de la diversité.

- Passages à gué : Il en existe plusieurs sortes, utilisés par les cavaliers ou engins motorisés. Sur ces points, il serait nécessaire d'avoir une réflexion globale sur l'ensemble des passages à gué.

- Diversification des habitats par enrochement : Deux zones ont été identifiées pour ce type d'action demandant deux types d'enrochement différents (remise des rochers, ayant été déplacés sur les bords, dans le cours d'eau et apport de matériaux quand ceux-ci n'existent pas sur place) pour recréer de la diversité sur des milieux pauvres.

- Continuité écologique : Plusieurs secteurs ont été identifiés. Selon F. GUERINEAU, l'axe prioritaire se trouve au niveau du cours d'eau des Grées Thébault car il s'agit de la seule zone ayant une capacité de recrutement pour la truite fario. Plusieurs obstacles empêchant la continuité se trouvent sur le cours d'eau (seuil, étang). La continuité écologique concerne également d'autres espèces telles que la loutre, dont un des freins est la présence de quatre routes départementales sur le site. Les collisions routières étant la première cause de mortalité en Bretagne pour l'espèce.

H. RAULT demande s'il est possible de faire quelque chose pour améliorer cette continuité. T. LE CAMPION intervient en disant qu'il existe plusieurs solutions (plus ou moins coûteuses) dont le but est de recréer une berge dans l'ouvrage. Par exemple, des tests sont à l'étude actuellement concernant des passerelles flottantes, s'adaptant au niveau du cours d'eau.

- Recharge en granulats

- Zones favorables à l'agrion de Mercure : Plusieurs actions peuvent être préconisées telles que le retalutage, l'entretien de la végétation ou encore la remise du cours d'eau dans son lit initial (au niveau du cours d'eau de Belouze notamment)

- Zones favorables à la loutre : Il y a peu d'actions à préconiser, il est nécessaire de pratiquer la non-gestion sur le site. La création de catiches artificielles, une surveillance accrue et une sensibilisation du public et des acteurs locaux sont néanmoins des actions pouvant être mises en place.

J.-P. LETOURNEL demande si des inventaires d'espèces ont été réalisés lors de l'étude. F. GUERINEAU répond que non, la fédération de pêche peut faire des pêches électriques mais l'étude en question portait sur la fonctionnalité des milieux et pas sur le nombre d'espèces présentes dans les cours d'eau. Il ajoute qu'il est effectivement nécessaire de coupler la présente étude avec une répartition des peuplements piscicoles et que non loin du site, des pêches électriques sont réalisées, donnant une idée des peuplements piscicoles présents sur le site.

J.-P. LETOURNEL précise sa question en parlant d'inventaires sur des espèces plus sensibles telles que la loutre. Il signale que l'on souhaite la réintroduire mais qu'il faudrait également travailler sur son milieu. F. GUERINEAU abonde en disant qu'il faut non seulement travailler sur son milieu mais également sur la ressource alimentaire (d'où l'intérêt de travailler sur la fonctionnalité des cours d'eau puisque sur le site, c'est la ressource alimentaire qui manque, les habitats favorables étant bien présents).

H. RAULT interroge la fédération de chasse sur d'éventuelles informations de présence de la loutre sur le secteur. P. BAUDRON répond qu'aucune donnée n'est remontée de la part des chasseurs sur le Canut, et ce, pour plusieurs raisons (il ne s'agit pas une espèce recherchée et la loutre est très discrète). En revanche sur le sud du département, de plus en plus d'informations remontent des chasseurs qui commencent à signaler l'espèce sur les marais de Redon notamment. Il ajoute que la fédération des chasseurs est actuellement en train de réviser le schéma départemental de gestion cynégétique. Dans ce cadre, deux mesures concernent la loutre :

- un arrêté ministériel (qui sera décliné au niveau préfectoral) interdit certaines catégories de pièges non sélectifs qui risqueraient de piéger la loutre, ainsi, les pièges « qui tuent » seront interdits d'utilisation sur un bon quart sud-ouest du département.

- le tir direct sur la nappe d'eau de ragondin sera interdit de façon à éviter toute confusion entre ragondin/rat musqué et loutre. Le tir ne sera autorisé que sur la berge.

- Ouverture d'une mare : il s'agit d'une action pouvant être préconisée par rapport à la fonction batracien au niveau d'une mare se refermant.

F. NOEL interroge F. GUERINEAU sur la fonctionnalité batracologique et des actions proposées sur cet aspect en dehors de l'ouverture de la mare présentée dans l'étude. F. GUERINEAU répond que le travail présenté parle plus en termes de gestion qu'en termes d'actions. Les capacités d'accueil pour les batraciens ont plus été abordées par de la non gestion plutôt que par des actions concrètes (par exemple : le but n'étant pas de retrouver une fonctionnalité piscicole du ruisseau des vallées de Launay en enlevant les seuils naturels ou embâcles mais plutôt de ne rien faire pour favoriser une zone propice aux batraciens).

F. GUERINEAU précise que chaque proposition d'action est pointée sur une carte. Il note également que cette étude mériterait une réflexion plus large, à l'échelle du bassin versant par exemple si l'on souhaite une gestion cohérente des cours d'eau du site. Il interroge sur l'éventuelle possibilité de création de syndicat puisqu'aucune structure de ce genre n'existe sur le secteur.

P. BROSSIER est surpris par le fait qu'aucune action concernant les berges ne soit proposée alors qu'il s'agit du compartiment le plus dégradé sur le secteur d'étude. F. GUERINEAU lui répond en disant qu'il s'agit effectivement d'un des paramètres les plus altérés du cours d'eau, toutefois, cela ne signifie pas qu'il soit le plus important pour la fonctionnalité globale du cours d'eau. Il ne dit pas qu'il ne faut pas intervenir mais ajoute qu'il est assez compliqué d'agir sur ce compartiment. Les actions envisageables (rehausser le lit à de nombreux endroits par exemple) induiraient des travaux d'envergure qui ne se justifieraient pas forcément par rapport au potentiel que le cours d'eau a retrouvé aujourd'hui. Il ne s'agit pas d'une action prioritaire.

M. LERAY demande quelles actions supplémentaires pourraient être mises en place au niveau du ruisseau des

Grées Thébault, en partie en dehors du site Natura 2000, notamment par rapport aux exploitations agricoles présentes sur le secteur. F. GUERINEAU répond qu'il y a beaucoup d'actions envisageables, dès lors qu'on trouve le porteur de ces actions. Il demande si des contrats Natura 2000 ne pourraient pas être envisagés. M.-A. LEFORT répond que ces contrats ne s'appliquent qu'à l'intérieur du périmètre du site. Les contrats territoriaux de milieux aquatiques (CTMA) sont également évoqués, à la condition de trouver le porteur de projet. J.-P. HUERTAS intervient en disant que l'une des priorités du 10^{ème} programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (principal financeur des actions sur les milieux aquatiques en Bretagne) concerne la fonctionnalité des milieux. F. GUERINEAU complète en disant que la mise en place d'un CTMA pourrait atteindre jusqu'à 80% de financements publics. De plus, l'agence de l'eau a une politique d'aide de 70% pour l'acquisition de zones humides. J.-F. LEBAS intervient en disant que le Département d'Ille-et-Vilaine utilise déjà ce dispositif pour l'acquisition de zones humides dans le cadre des espaces naturels sensibles (ENS). J.-P. LETOURNEL pense qu'il est difficile de travailler à une échelle si réduite et évoque la mise en place d'une structure à une échelle plus large (travail sur l'ensemble du cours d'eau). Faut-il créer une structure supplémentaire ? Cela peut-être intéressant pour bénéficier de financements mais la réflexion doit être menée à une échelle plus large (bassin versant du Canut ? intégrer un autre syndicat existant déjà à proximité ?). F. GUERINEAU précise qu'il n'y a pas que les structures de bassin versant qui agissent dans le département. Des communautés de communes se regroupent et trouvent des règles de financement en commun pour élaborer des actions conjointes.

J.-J. NARAYANINSAMY intervient en disant qu'il apprécie l'esprit du COPIL : en effet, il y a une vision globale au sein de cette instance et pas de confrontations. Les intérêts de tous sont maintenus et chacun est ouvert aux autres acteurs. Il est important d'élaborer les actions de gestion avec un état d'esprit coût/bénéfice. Ainsi, cela permettra d'avoir des actions prioritaires, qui relèveront de consensus et seront économiquement portées. C'est à ce moment que le sous-préfet pourra éventuellement intervenir dans le but d'appuyer d'éventuelles demandes de financement auprès de l'agence de l'eau par exemple, dans le cadre de ce COPIL. H. RAULT et M.-A. LEFORT abondent dans ce sens.

J.-P. LETOURNEL souhaite enfin intervenir sur les propriétaires de moulins qui contactent les mairies pour savoir ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire dans le cadre d'embâcles notamment. Cette question se pose dans et en dehors du site Natura 2000. F. GUERINEAU lui répond qu'à nouveau, cela devrait être abordé dans le cadre d'un CTMA pour avoir une cohérence et une vision d'ensemble. J.-P. LETOURNEL termine son propos en disant que c'est un patrimoine intéressant et que le but n'est pas de détruire des barrages mais de préserver ce patrimoine.

J.-F. LEBAS, en tant que maître d'ouvrage et commanditaire de l'étude dans le cadre du partenariat CG35-Fédération de pêche 35, remercie la Fédération de Pêche et félicite F. GUERINEAU pour son étude et le rendu de cette étude. Il ajoute qu'enfin, des études, comme celle présentée ici, prennent en compte la fonctionnalité des milieux et non plus seulement l'aspect « espèces ». Il serait nécessaire d'adapter cette méthode à d'autres milieux tels que les landes.

Recensement des sentiers

Suite à la présentation de l'étude en cours par G. LE CUNFF, H. RAULT demande si une liaison existe entre les sentiers de l'est et de l'ouest du site. G. LE CUNFF explique qu'il y a effectivement une liaison (pont au niveau du moulin du Ritoir). Cette dernière n'a pas encore été recensée, d'où son absence sur la carte d'avancement.

J.-J. NARAYANINSAMY poursuit en demandant s'il est matériellement possible de faire un recensement exhaustif des sentiers du site. G. LE CUNFF répond que c'est effectivement possible à l'aide d'un GPS et en suivant une méthode précise. Cette dernière consiste à stopper un tronçon de sentier dès qu'il y a une intersection. Cela permet ainsi de savoir la localisation précise des intersections et d'y revenir par la suite.

J.-J. NARAYANINSAMY demande quand le recensement sera terminé et quel est le but final de ce recensement se voulant exhaustif. G. LE CUNFF répond qu'il est difficile d'estimer le temps restant, le temps de recensement dépendant essentiellement des caractéristiques du terrain. Il reste selon elle, au moins 6-7 jours de terrain. Le but de ce recensement est de pouvoir travailler en groupe de travail pour raisonner et aménager la fréquentation sur certains secteurs sensibles pour la faune, la flore et/ou les habitats naturels.

J.-J. NARAYANINSAMY complète en disant qu'il ne faut pas opposer activités humaines et préservation du site, mais il est nécessaire d'arriver à une coordination harmonieuse en préservant le site. Il y a, selon lui, des activités récréatives et d'autres qui peuvent se concevoir avec des actions de communication, de sensibilisation et de pédagogie.

J.-J. NARAYANINSAMY s'interroge sur la nécessité de réaliser ce recensement de façon exhaustive. En effet, selon lui, en recoupant les données de sentiers existantes et les informations naturalistes, il n'est pas nécessaire de faire le recensement des sentiers d'une zone où la fréquentation du public ne sera pas compatible avec la préservation du milieu. M. VIGNE complète en disant que certains sentiers sont privés. Il est donc gênant de répertorier ces sentiers pour ensuite les proposer à l'ouverture au public. P. LEMOINE intervient alors en disant que, selon lui, le recensement des sentiers existants sur le site n'implique pas une exploitation future de ces sentiers. Il prend, pour illustrer son propos, l'exemple de la digue de l'étang de Belouze qui est privée mais qui a été recensée. H. RAULT poursuit en disant qu'à son sens, le diagnostic exhaustif des sentiers est intéressant bien que l'ensemble des sentiers recensés ne sera pas utilisé par la suite. M. VIGNE précise qu'il est nécessaire d'avoir une notion de boucle au niveau des sentiers sans cela, le travail est stérile. J.-F. LEBAS intervient en disant que ce travail de recensement des sentiers a déjà été réalisé en 2005-2006 par le Département : des sentiers et boucles avaient déjà été validés en groupe de travail le 4 avril 2007 avec l'ensemble des acteurs de la randonnée et inscrits au PDIPR (plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées). Il s'agit de sentiers de randonnée pédestre, équestre et VTT. Ces sentiers existent encore aujourd'hui. Le travail de recensement aujourd'hui est de mettre en évidence que ces sentiers ne sont pas respectés et qu'il existe énormément d'autres chemins et de remettre éventuellement à jour la carte validée en 2007. Il insiste sur le fait que l'idée n'est pas d'ouvrir des chemins sur des parcelles privées, ni de développer la randonnée sur le site mais de mettre en avant les zones à risques et de travailler avec l'ensemble des partenaires pour sensibiliser les pratiquants à ne pas aller sur ces zones. G. LE CUNFF insiste sur le caractère exhaustif du recensement qui permettra d'identifier les points noirs du site, où des actions de communication et de sensibilisation seront à mener auprès des utilisateurs du site. M. VIGNE confirme qu'une mise à jour des sentiers sur le site sera nécessaire puisqu'actuellement, une boucle supplémentaire a été créée par rapport aux travaux du moulin du Ritoir. En tant qu'association locale, elle précise qu'ils sont également contre l'anarchie de chemins qui existe sur le site.

P. LEMOINE émet ensuite son avis par rapport à un sentier inscrit au PDIPR qui n'est pas diffusé aux randonneurs de la part du comité départemental de randonnée pédestre (CDRP), car il est petit et peu intéressant en l'état. Il est localisé au niveau du lieu-dit de la Ragotière et, selon lui, il serait intéressant d'aménager un gué pour traverser le Canut afin de créer une seconde liaison (en plus de celle du Ritoir et celle du Pont de Pierre) entre la rive droite et la rive gauche du Canut. M. MANDON abonde ce propos et propose que ce genre de passage soit étudié avec la fédération de pêche (F. GUERINEAU) afin d'étudier au mieux l'ensemble des possibilités.

T. LE CAMPION demande si la réflexion sur les sentiers sera menée en commun dans les deux groupes de travail (« Habitats, faune, flore, oiseaux » et « Activités socio-économiques et de loisir ») puisqu'il serait nécessaire de prendre en compte les enjeux de conservation (espèces et habitats). J.-J. NARAYANINSAMY propose de définir la méthode : il est nécessaire d'avoir les bons acteurs. G. LE CUNFF propose la création d'un groupe de travail « sentiers » qui comprendra des membres des deux groupes de travail existants. Selon M. VIGNE, le résultat final du groupe de travail sera très restreint, il y aura vraisemblablement peu de modifications par rapport à ce qui existe déjà. Le travail principal à mener portera sur les liaisons entre sentiers, où résident actuellement les principaux problèmes.

H. RAULT propose une validation de la création d'un groupe de travail « sentiers » regroupant des membres des deux groupes de travail existants.

Le COPIL valide à l'unanimité la mise en place d'un troisième groupe de travail ponctuel sur les sentiers.

La Communication

Suite à une présentation des étapes à suivre dans l'élaboration du DOCOB, la question de la communication est abordée par G. LE CUNFF.

La lettre Natura 2000 Vallée du Canut

G. LE CUNFF propose la rédaction d'une lettre d'information Natura 2000 à la place de l'article prévu à paraître dans les bulletins municipaux. H. RAULT présente le principe et le format de la lettre proposée. Il insiste sur l'importance d'insérer de nombreuses photos pour la pédagogie et pour permettre ainsi à toute la population de s'approprier le site.

H. RAULT demande quelle est la périodicité de parution des bulletins municipaux puisque la proposition est que cette lettre soit diffusée avec les bulletins si cela est possible. Il précise qu'il souhaiterait que cette lettre soit diffusée sur l'ensemble du territoire sur une même période. Les différents élus présents répondent qu'il y a

généralement un bulletin par trimestre donc une parution aux alentours de juin semble faisable. M. VIGNE demande si la lettre pourrait être également transmise par le biais des associations locales. Cela permettrait, selon elle, de toucher un public plus large. G. LE CUNFF lui répond que cela était effectivement envisagé, dans la mesure où les adhérents ne recevraient pas deux fois l'information (commune et association). Cela ne semble pas être le cas pour l'association du Pont de Pierre, les adhérents n'habitant pas nécessairement les communes concernées par le site Natura 2000.

M. VIGNE intervient pour savoir si le contenu présenté par H. RAULT correspondrait au premier numéro. Il lui paraît normal d'avoir une lettre assez conséquente puisqu'il s'agirait de la première approche de vulgarisation du site, mais il lui semble que par la suite un format A3 recto verso serait suffisant et surtout plus pratique dans sa mise en œuvre. H. RAULT abonde en ce sens mais ajoute qu'il est important de bien « planter le décor » pour la première lettre. Comme M. VIGNE, J.-J. NARAYANINSAMY pense qu'une première lettre de huit pages sera effectivement nécessaire mais estime qu'il est nécessaire de faire vivre par la suite cette lettre en utilisant par exemple une approche thématique pour les parutions suivantes et un format plus court. Il ajoute qu'il lui semblerait intéressant de valoriser le travail du COPIL par voie de presse (inviter la presse au prochain COPIL ou groupe de travail). M. VIGNE abonde mais ajoute qu'il faut dans ce cas prévenir directement la direction départementale et non pas le correspondant local du secteur qui a une action plus restreinte.

H. RAULT propose de faire parvenir aux membres du COPIL la lettre avant de la transmettre aux communes, pour validation et correction si besoin.

H. RAULT propose également la mise en place d'un cahier de liaison dans les mairies permettant à tous de suivre l'avancement de l'élaboration du DOCOB et de faire remonter tous besoins, remarques ou informations. M. VIGNE intervient en disant qu'il n'y a pas beaucoup de participation aux enquêtes publiques, elle propose plutôt d'insérer une annotation supplémentaire dans la lettre Natura 2000 pour préciser que chacun peut contacter la mairie pour obtenir ou faire remonter des informations. **Cette proposition est validée par le COPIL.**

La plaquette de l'association des chargés de mission Natura 2000 en Bretagne

G. LE CUNFF propose la rédaction d'un article à paraître dans une plaquette de valorisation des sites Natura 2000 en Bretagne par l'association des chargés de mission Natura 2000 en Bretagne. L'idée est de parler des différentes actions mises en place dans le cadre du dispositif Natura 2000. Etant donné la phase d'avancement de l'élaboration du DOCOB sur la vallée du Canut, aucune action concrète n'a été mise en œuvre encore sur le site. C'est pourquoi, cet article pourrait porter sur la concertation (groupe de travail, COPIL) au sein du dispositif Natura 2000.

M. VIGNE trouve cette démarche intéressante. J.-J. NARAYANINSAMY complète en disant que c'est d'autant plus intéressant qu'il s'agit de la seule ZPS (directive Oiseaux) terrestre de la région, cela justifie donc le fait de communiquer à l'échelle régionale. C'est également très intéressant de valoriser la concertation pour montrer à tous qu'il se passe des choses, qui ne se voient pas, mais qui concourent au bien de l'ensemble de la population.

M.-A. LEFORT intervient pour préciser qu'il s'agit de valoriser le dispositif Natura 2000 et non plus uniquement le site de la vallée du Canut. L'idée d'un article sur la concertation lui semble intéressante car d'une part, il n'y a effectivement pas d'action mise en place pour le moment et d'autre part, les échanges et la concertation font vraiment partie du dispositif. Il s'agit donc de faire un focus sur le site de la vallée du Canut mais l'idée générale étant tout de même l'intérêt de Natura 2000 dans sa globalité.

Le COPIL valide à l'unanimité le fait d'insérer une photo du COPIL (ou d'un groupe de travail) et de rédiger un article sur la concertation au sein du dispositif Natura 2000 dans la plaquette.

F. NOEL intervient en disant qu'il lui semble important que les espèces photographiées, notamment insérées dans les documents de communication, soient identifiées ou validées par des experts compétents afin d'éviter les erreurs courantes d'identification.

Organisation d'une réunion publique

Après concertation, le COPIL valide à l'unanimité d'organiser une réunion publique en octobre plutôt que pendant l'été comme évoqué lors du précédent COPIL.

Le calendrier des prochains COPIL et groupes de travail

H. RAULT informe les membres du COPIL que la fin de l'élaboration du DOCOB et sa validation seront repoussés à avril 2014 au lieu de décembre 2013 comme prévu initialement, du fait du départ en congé maternité de la chargée de mission Natura 2000. Il s'inquiète toutefois de la période de réserve éventuelle du début de l'année 2014 due aux élections municipales. J.-J. NARAYANINSAMY lui répond que la période de réserve n'empêche pas de travailler et que des adaptations seront possibles. Le DOCOB pourra être terminé et la validation sera éventuellement décalée après la période de réserve. M.-A. LEFORT ajoute que selon elle, cette période sera terminée puisque la période électorale aura lieu entre janvier et mars 2014.

Suite à la proposition de G. LE CUNFF quant à la période des prochains temps forts (COPIL et groupes de travail), **le calendrier est modifié, en tenant compte du congé maternité, et validé par le COPIL.**

J.-F. LEBAS demande quelle sera l'organisation pour le groupe de travail « sentier ». H. RAULT répond qu'il faut organiser la réunion en mai/juin 2013. F. GUERINEAU propose de réunir le groupe de travail sentier et celui permettant de définir les objectifs de développement durable le même jour afin que ceux assistant aux deux GT ne soient pas obligés de revenir deux jours différents.

Cette proposition est validée par les membres du COPIL et la date est d'ores et déjà fixée au mardi 28 mai 2013. Le groupe de travail « sentiers » se réunira le matin à 9h30 et le second groupe de travail l'après-midi à 14h. La réunion aura lieu à Lassy, sous réserve de trouver une salle disponible.

NB : Les groupes de travail ont été reportés à une date ultérieure suite au départ en congé maternité de la chargée de mission Natura 2000.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, H. RAULT remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs échanges constructifs, la séance est levée.

M. Le Président du COPIL Natura
2000 « Vallée du Canut »

Henri RAULT